

# LA BIOSÉCURITÉ AU SERVICE DES ÉLEVEURS

Intervenants en exploitation agricole



Les éleveurs intègrent de plus en plus la biosécurité dans la gestion de leur exploitation. Cela consiste à limiter l'introduction d'agents pathogènes, leur circulation au sein de l'élevage, mais aussi leur diffusion dans l'environnement et la possible contamination à l'Homme.

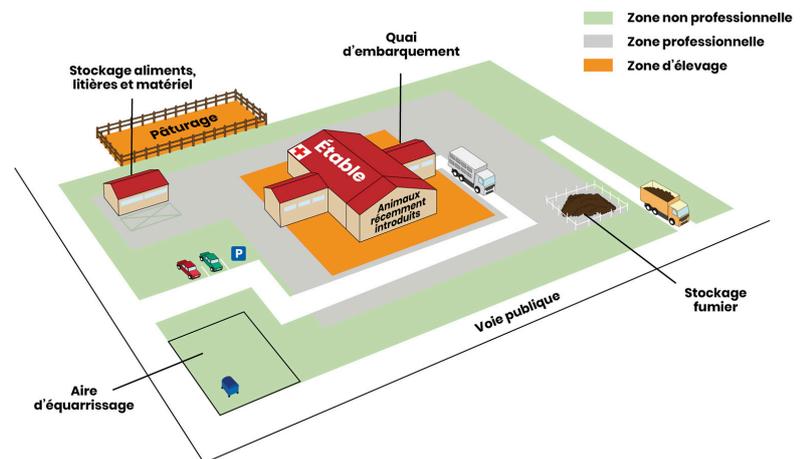
Toutes les personnes intervenant sur une exploitation doivent s'inclure dans la démarche et appliquer certaines mesures dans l'intérêt commun.

## La sectorisation et circulation

En arrivant sur l'exploitation, je stationne sur le parking en zone publique. Je reste à cet endroit en attendant l'arrivée de l'éleveur (je l'appelle si besoin).

Si l'accès à la zone professionnelle est nécessaire, celle-ci se fait avec l'éleveur ou suite à son accord. Mon véhicule reste à l'extérieur des bâtiments d'élevage et à distance des stockages d'aliments et de fumier/lisier.

Dans tous les cas, je respecte la signalétique de circulation s'il y en a une.



## Les animaux

Si ma venue dans l'exploitation n'est pas en lien direct avec les animaux, je reste en dehors des bâtiments d'élevage sans contact avec les animaux d'élevage et domestiques. En les touchant, je les expose à des contaminations, sans oublier qu'eux aussi peuvent être porteurs de pathogènes contagieux pour l'Homme.

## L'hygiène

Je me lave les mains en cas de contact avec du matériel sur l'exploitation, si un lavabo est facilement accessible ou avec du gel hydroalcoolique.

Je m'assure que mon véhicule reste propre d'une journée à l'autre.

# Biosécurité : tous concernés, tous impliqués !

# LA BIOSÉCURITÉ AU SERVICE DES ÉLEVEURS

## Intervenants en élevage



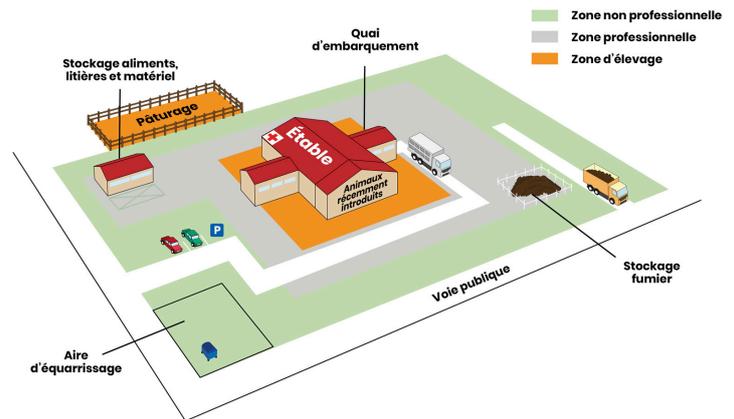
Les éleveurs intègrent de plus en plus la biosécurité dans la gestion de leur exploitation. Cela consiste à limiter l'introduction d'agents pathogènes, leur circulation au sein de l'élevage, mais aussi leur diffusion dans l'environnement et la possible contamination à l'Homme.

Toutes les personnes intervenant sur une exploitation doivent s'inclure dans la démarche et appliquer certaines mesures dans l'intérêt commun.

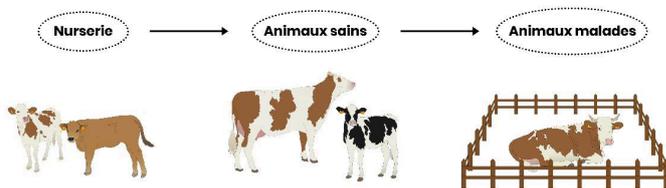
## La sectorisation et circulation

En arrivant sur l'exploitation, je stationne sur le parking en zone publique. Je reste à cet endroit en attendant l'arrivée de l'éleveur (je l'appelle si besoin).

Si l'accès à la zone professionnelle est nécessaire, celle-ci se fait avec l'éleveur ou suite à son accord. Mon véhicule reste à l'extérieur des bâtiments d'élevage et à distance des stockages d'aliments et de fumier/lisier.



Dans tous les cas, je respecte la signalétique de circulation s'il y en a une.



Si je dois accéder à la zone d'élevage (= lieu de vie et de circulation des animaux), je respecte le principe de la marche en avant, illustrée par la figure ci-contre.

Je prends soin de visiter uniquement les ateliers pour lesquels je dois intervenir.

## L'hygiène

Pour accéder à la zone d'élevage et intervenir sur les animaux, je respecte les consignes suivantes :

- Je porte des bottes et une tenue adéquate, propres. Gants et masque si besoin.
- Je lave et désinfecte mes bottes et mes mains en arrivant et en partant.
- J'utilise du matériel nettoyé et désinfecté (avant et après utilisation).
- Je couvre mes plaies (pansement ou gants).
- Je laisse les déchets dans la mesure du possible sur l'exploitation.
- Je m'assure que mon véhicule reste propre d'une journée à l'autre.



Je touche les animaux uniquement si nécessaire. En les touchant, je les expose à des contaminations, sans oublier qu'eux aussi peuvent être porteurs de pathogènes contagieux pour l'Homme.

## Biosécurité : tous concernés, tous impliqués !